



Conseil économique et social

Distr. générale
9 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives

Déclaration présentée par le Women's Intercultural Network (WIN), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est distribuée en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Le Women's Intercultural Network (WIN) et ses partenaires remercient la Commission de la condition de la femme de leur donner l'occasion, à sa cinquante-huitième session, d'examiner les efforts en cours visant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier dans le domaine de la promotion des femmes et des jeunes filles. Notre mission est de veiller à ce que toutes les femmes et les jeunes filles aient voix au chapitre dans la prise de décisions au niveau étatique est dans le domaine économique. Il est également essentiel que leur voix soit entendue dans la planification du Programme de développement pour l'après-2015.

En 2013, les progrès vers la réalisation des OMD ont été inégaux. Certains pays ont atteint de nombreux objectifs, tandis que d'autres sont encore loin de les réaliser. Seuls les objectifs 3 et 5 des huit OMD concernent la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et l'amélioration de la santé maternelle. Par exemple, les femmes africaines se heurtent encore à des obstacles en ce qui concerne le démarrage d'une activité économique, l'accès à l'éducation et la participation à la vie politique. Elles assurent l'essentiel du travail non rémunéré, étant donné que bon nombre d'entre elles ne perçoivent pas un salaire officiel. L'Afrique subsaharienne se classe au deuxième rang des régions du monde où l'écart entre les effectifs des garçons et ceux des filles dans l'enseignement primaire est le plus élevé (91 filles pour 100 garçons) et au premier rang en ce qui concerne l'enseignement secondaire (79 filles pour 100 garçons). Sur le plan politique, des progrès ont été accomplis dans l'accroissement du nombre de femmes siégeant dans les organes politiques. Dans sept pays africains, les femmes occupent maintenant 30 % ou plus des sièges des parlements nationaux. La Gambie, le Lesotho et le Rwanda font des progrès considérables dans la réalisation de l'objectif 3. Néanmoins, en ce qui concerne l'objectif 5 (améliorer la santé maternelle), l'Afrique subsaharienne n'a enregistré que peu de progrès au cours de ces dernières années. De récentes données statistiques montrent que 190 000 femmes meurent chaque année en Afrique subsaharienne pendant leur grossesse ou leur accouchement. Une femme africaine court plus de 200 fois de risques qu'une femme vivant aux États-Unis de mourir en couches, et la moitié seulement des femmes ont accès à une accoucheuse qualifiée en Afrique. Ces exemples montrent que malgré les réussites enregistrées dans certains domaines, il est nécessaire de redoubler d'efforts en vue de la réalisation des objectifs 3 et 5.

La Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue en septembre 2010, a examiné les progrès accomplis et s'est conclue avec l'adoption d'un plan mondial en vue de réaliser les huit objectifs à la date fixée (résolution de l'Assemblée générale [65/1](#)). De nouveaux engagements ont été pris en faveur de la santé des femmes et des enfants, ainsi que de nouvelles initiatives dans la lutte mondiale contre la pauvreté, la faim et les maladies.

Ces engagements englobent la réalisation de l'égalité des sexes, grâce à un meilleur accès à l'éducation et, par voie de conséquence, à une contribution au bien-être socioéconomique général et à l'amélioration de la santé des femmes. Selon un récent rapport sur les OMD, de nouvelles initiatives ont abouti à des améliorations en matière d'accès des filles à l'enseignement primaire. Toutefois, en Asie de l'Est, en Asie centrale et en Amérique latine, les jeunes filles doivent encore faire face à une forte discrimination dans l'enseignement supérieur. Bien que l'écart entre les taux

de scolarisation des garçons et ceux des filles s'amenuise, le nombre de filles non scolarisées passant de 14,4 millions à 4,1 millions à l'échelle mondiale, les effectifs stagnent depuis 2008. Ces changements reflètent sans conteste la contribution des femmes à la croissance économique des pays. Des régions telles que l'Asie de l'Est, le Caucase, l'Asie centrale, l'Amérique latine et les Caraïbes, qui ont pratiquement atteint les OMD relatifs à l'égalité des sexes dans le secteur de l'emploi salarié, ont également pour objectif la parité dans le domaine de l'éducation. Les régions qui ont enregistré les progrès les plus notables dans le domaine de l'éducation ont également obtenu de meilleurs résultats que les autres en matière d'égalité des sexes sur le marché de l'emploi.

Pendant, il est déconcertant de constater que les progrès ont été lents et qu'il subsiste des obstacles à la pleine participation des femmes et des jeunes filles à la vie de la société. Il y a quelques obstacles que l'on retrouve dans de nombreux pays, notamment les mauvaises conditions de démarrage dans les pays en développement, une gouvernance faible et des institutions gangrenées par la corruption, les conflits et l'instabilité, et la dégradation de l'environnement.

La comptabilisation de la contribution des femmes et des jeunes filles à l'économie doit devenir une priorité de tous les pays, aussi bien en développement que développés, jusqu'à ce que les femmes obtiennent des emplois plus sûrs décentement rémunérés et des possibilités de promotion partout dans le monde. Aujourd'hui, nous devons reconnaître qu'il ne sera pas possible d'atteindre les OMD 3 et 5 d'ici à 2015.

Pourtant, derrière les cibles transparait l'engagement des États membres à promouvoir des politiques et pratiques soucieuses de l'égalité des sexes. À cet égard, il est très préoccupant de constater que le Gouvernement des États-Unis n'a pas pleinement accepté les OMD, contrairement au pays : les organisations non gouvernementales (ONG) s'efforcent chaque jour d'appuyer des programmes et des actions visant à améliorer la condition de la femme. Le Gouvernement n'a joué qu'un rôle secondaire dans la promotion de l'égalité des sexes à travers le monde. Son incapacité de suivre l'évolution des données relatives à l'égalité des sexes montre que ce problème n'est pas une priorité. En outre, l'aide fournie par les États-Unis a diminué par rapport à celle des autres pays donateurs. Les États-Unis ne disposent pas d'une stratégie globale de soutien à long terme aux objectifs fixés en matière d'aide au développement. Dans le même temps, l'aide financière a été axée sur les dépenses militaires et la sécurité nationale. Par conséquent, en tant que chef de file à l'échelle mondiale, les États-Unis devraient inclure les OMD, outre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, dans son programme officiel et reconnaître l'importance de ces instrument dans la promotion du statut de la femme, au niveau local et dans le monde entier.

La promotion de l'égalité des sexes signifie qu'il est nécessaire de créer les conditions économiques et sociales qui répondent aux préoccupations des femmes, grâce à la mise en place de structures qui permettent à ces dernières de se représenter elles-mêmes. De telles initiatives doivent prendre en compte la dimension culturelle des politiques. Aux États-Unis, les femmes doivent faire un grand pas vers une plus meilleure représentation aux niveaux local, étatique et fédéral. Selon l'indice de développement humain de 2011, les femmes ne constituent que 17 % des représentants du Gouvernement des États-Unis. En somme, nous devons plaider en faveur de stratégies qui s'attaquent aux inégalités inhérentes

à la dynamique du pouvoir et au sein des structures sociales. L'égalité des sexes n'est pas seulement une préoccupation des pays en développement. Elle concerne également les pays développés comme les États-Unis. Le développement ne peut être durable à l'échelle mondiale que si les hommes et les femmes jouissent de l'égalité des chances et sont en mesure de réaliser pleinement leur potentiel partout dans le monde.

Recommandations en vue de la réalisation des OMD 3 et 5

Afin de réaliser les OMD 3 et 5, nous devons reconnaître que le changement structurel commence au niveau local. Ainsi, des initiatives mondiales visant à éliminer la pauvreté devraient tenir compte des préoccupations des communautés au niveau local, afin de renforcer la défense des droits des femmes à travers le monde. À cette fin, il est nécessaire de collaborer avec les ONG intervenant dans le domaine de la promotion de la femme et de la santé maternelle, dans la mesure où elles sont présentes dans tous les États membres. Les présentes recommandations plaident en faveur de la création de mouvements locaux et de l'autonomisation des communautés locales émanant de l'intérieur. Il est urgent de redoubler d'efforts afin de veiller à ce que les femmes et les jeunes filles des groupes minoritaires ou autochtones ne soient pas exclues des retombées positives des OMD, étant donné qu'elles sont très vulnérables.

L'Organisation des Nations Unies prend-elle ces mesures au sérieux, sachant que de nombreux États membres sont loin de réaliser les OMD 3 et 5? Le 18 octobre 2013, le Conseil de Sécurité, soucieux d'accélérer la mise œuvre de sa résolution [1325 \(2000\)](#) a lancé un vibrant appel à la communauté internationale pour qu'elle renforce son engagement en vue de permettre aux femmes de jouer un rôle plus important dans la prévention et la résolution des conflits et dans la reconstruction et le rétablissement de la paix après les conflits en adoptant à l'unanimité la résolution [2122 \(2013\)](#). Il a également demandé instamment de faire en sorte que les femmes puissent participer pleinement et véritablement aux initiatives visant la paix et la sécurité et s'est engagé à mettre davantage l'accent sur l'amélioration de l'accès des femmes à la justice durant et après les conflits. Nous saluons cette avancée. Les femmes doivent être associées à chaque étape des initiatives visant à réaffirmer la primauté du droit et à reconstruire les sociétés grâce à la justice transitoire. Leurs besoins en matière de sécurité et de justice doivent être pris en compte. Leur voix doit être entendue. Leurs droits doivent être protégés.

L'une des moyens les plus rapides d'autonomiser les femmes dans les zones en paix et les zones de conflit consiste à éliminer par voie de conséquence l'un des principaux obstacles à la réalisation des OMD 3 et 5, est de commencer avec les femmes à la base dans ces zones. Les réunions annuelles organisées par le Comité d'ONG sur la condition de la femme revêtent également une importance capitale, dans la mesure où les sessions annuelles de la Commission de la condition de la femme mettent en relation des femmes intervenant au niveau local, qui œuvrent à l'amélioration de l'existence des femmes et portent les initiatives locales à la tribune où elles peuvent être accompagnées d'actions.